

# Conditions particulières - Hébergement

## Préambule

Les présentes conditions particulières complètent les Conditions Générales de Vente de Koality (CGV générales – juin 2025), disponibles sur demande ou à l'adresse communiquée par la Société. Elles encadrent les prestations d'hébergement de sites internet réalisées pour le Client, dans le cadre d'un abonnement annuel.

## Article 1 – Objet du contrat

Koality s'engage à fournir au Client une prestation d'hébergement professionnel sur serveur dédié, incluant l'administration, la supervision et la mise à disposition d'outils de gestion. Le contrat est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois, renouvelable tacitement dans les conditions définies ci-après.

## Article 2 – Définition des prestations

La prestation comprend :

- La mise à disposition d'un serveur physique dédié Scaleway Dedibox, hébergé en France (DC5 – Saint-Ouen-l'Aumône).
- Un serveur administré et maintenu par Koality, configuré selon les standards de performance, de stabilité et de sécurité.
- Une licence Plesk Pro fournie pour la gestion des sites, domaines, bases de données et certificats SSL.
- Une configuration optimisée pour un usage professionnel, incluant :
  - Processeur Intel® Xeon E3-1240 v6
  - 64 Go de RAM
  - 3×500 Go SSD
  - Bande passante 1 Gbit/s – illimitée

Koality se réserve le droit d'adapter les caractéristiques techniques du serveur, sous réserve de garantir un niveau équivalent ou supérieur en termes de performances, de sécurité, de localisation et de continuité de service.

Koality assure également :

- L'installation initiale, la sécurisation et la mise à jour de l'environnement serveur.
- Des sauvegardes régulières.
- Un support technique accessible par email et téléphone aux heures ouvrables.

## Article 3 – Mise en œuvre et durée

Le contrat est effectif à compter de la date de mise en service du serveur, matérialisée par un bon de livraison ou un email de confirmation. Il est conclu pour une durée d'un (1) an, renouvelable tacitement à chaque échéance annuelle.

Toute demande de résiliation doit être notifiée par lettre recommandée avec AR, au moins deux (2) mois avant la date de reconduction.

En l'absence de résiliation formelle dans ce délai, le contrat est considéré comme renouvelé, et le montant annuel devient intégralement dû, même en cas de non-utilisation ou de non-paiement.

Le défaut de paiement ne vaut pas résiliation. Il peut entraîner la suspension du service, mais ne dispense en aucun cas du règlement des sommes dues.

#### **Article 4 – Conditions financières**

Le prix annuel est précisé dans le devis signé par le Client.

##### 4.1 Révision des tarifs

Conformément aux CGV générales (art. 3.6), Koality peut réviser ses tarifs à la date anniversaire du contrat. Toute augmentation ≤ 5 % est réputée tacitement acceptée. Une hausse > 5 % fera l'objet d'une notification écrite au moins deux (2) mois avant reconduction. Le Client pourra alors résilier sans frais.

##### 4.2 Modalités de paiement

La facturation est annuelle, à date fixe.

Tout retard de paiement supérieur à 15 jours après relance pourra entraîner la suspension des services. En cas de non-régularisation sous 15 jours après mise en demeure, la résiliation sera effective de plein droit. Le montant annuel reste exigible en totalité. Les pénalités prévues aux CGV générales (3.4 et 3.5) s'appliquent, ainsi que des frais forfaitaires de gestion (250 € HT).

#### **Article 5 – Conditions d'exploitation**

Koality garantit un accès aux services 24h/24 – 7j/7, sous réserve des maintenances planifiées ou des incidents indépendants de sa volonté.

Koality n'est tenue que d'une obligation de moyens. Les performances peuvent être dégradées temporairement en cas de forte affluence ou de perturbations sur les réseaux tiers.

Le Client reconnaît que le choix de l'offre doit être cohérent avec les besoins réels en ressources (trafic, stockage, CPU). En cas d'inadéquation manifeste, Koality proposera une migration vers une offre adaptée, selon devis.

#### **Article 6 – Obligations du client**

Le Client s'engage à :

- Ne pas héberger de contenus illicites, racistes, violents, diffamatoires ou contraires à l'ordre public.
- Ne pas utiliser l'infrastructure pour envoyer du courrier électronique non sollicité (SPAM).
- Respecter les droits d'auteur sur tous les contenus hébergés.
- Mettre à jour régulièrement ses scripts, CMS ou modules tiers installés (en l'absence de contrat de maintenance préventive).
- Ne pas céder ou sous-louer l'accès au serveur à des tiers sans accord écrit.

#### **Article 7 – Limitations et exclusions de responsabilité**

Koality ne saurait être tenue pour responsable :

- D'un défaut de sécurisation ou d'une perte de données consécutive à une mauvaise manipulation du Client ou d'un tiers ;
- D'un usage non conforme du serveur ;

- De la défaillance d'un prestataire tiers (hébergeur d'infrastructure, Scaleway, registrar, etc.) ;
- D'un incident de force majeure (catastrophe naturelle, panne réseau, émeute, attaque DDoS...).

La responsabilité globale de Koality est expressément limitée au montant annuel facturé pour la prestation d'hébergement.

### **Article 8 – Sauvegardes et réversibilité**

Des sauvegardes sont effectuées à des fins de restauration sur incident. Elles ne constituent pas un système d'archivage.

Le Client est seul responsable de ses sauvegardes complètes s'il souhaite en conserver la maîtrise ou l'historique.

En cas de résiliation, les fichiers, accès et données du serveur seront restitués sous forme d'une archive compressée (format .zip ou équivalent), dans un délai maximum de dix (10) jours maximum, sous réserve du règlement de l'intégralité des sommes dues. Aucune donnée n'est conservée au-delà de la période contractuelle.

### **Article 9 – Interventions de maintenance**

Koality pourra procéder à des opérations de maintenance préventive, corrective ou évolutive sur l'infrastructure d'hébergement, notamment pour appliquer des mises à jour de sécurité, améliorer les performances ou assurer la continuité de service. Dans la mesure du possible, le Client sera informé à l'avance par email de la nature et de la durée prévisible de l'intervention. Les maintenances planifiées n'ouvrent droit à aucune indemnisation, sauf stipulation expresse dans un contrat de niveau de service (SLA) distinct.

### **Article 10 – Cas de force majeure**

Koality ne pourra être tenue responsable de tout manquement à ses obligations contractuelles en cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence française. Sont notamment considérés comme cas de force majeure : catastrophes naturelles, incendies, inondations, émeutes, actes de terrorisme, guerres, pannes généralisées des réseaux Internet, attaques informatiques massives (de type DDoS), ou toute autre circonstance imprévisible, irrésistible et extérieure à la volonté de Koality.

En cas de survenance d'un tel événement, l'exécution des obligations concernées sera suspendue pendant la durée de l'événement. Si la durée dépasse soixante (60) jours, chacune des parties pourra résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnité.

### **Article 11 – Référence aux CGV générales**

Toutes les clauses non expressément reprises dans les présentes conditions particulières (confidentialité, protection des données, propriété intellectuelle, sous-traitance, litiges...) sont régies par les Conditions Générales de Vente de Koality – version juin 2025, disponibles sur simple demande et sur le site : <https://koality.fr/cgv/>. En cas de contradiction, les présentes prévalent pour les prestations expressément visées.

**Dernière mise à jour : juin 2025**